



Serrureries N°2

Restaurer ses grilles d'huisseries

→ **Vous habitez en Site patrimonial remarquable**, dans le cœur historique de Toulouse. Les grilles d'huisseries constituent un élément à la fois structurel et décoratif des impostes, soupiraux, grilles de fenêtres, portes d'entrée et de passage. Elles soulignent la composition de la façade et témoignent de l'histoire architecturale de la ville

Au fil du temps, les formes ont évolué avec les apports techniques, la qualité des fers, les modes d'assemblage. A simple barreaudage ou aux motifs ornementés, une grille de protection en ferronnerie traditionnelle en rez-de-chaussée constitue une protection efficace, qui permet de laisser les fenêtres ouvertes et de ventiler en toute sécurité.

Que faire pour conserver vos grilles d'huisseries ?

1/ Faites-les restaurer

Les ferronneries anciennes doivent être conservées et restaurées suivant les **techniques traditionnelles**; leur suppression ou modification est interdite.

La restitution des parties dégradées, cassées ou manquantes est possible. On procède alors par rivetage ou par soudure selon les cas. Vous pouvez faire appel à un artisan qualifié « 4432 Ferronnerie » ou « 4493 Ferronnerie d'art » pour vous accompagner dans vos choix. Les ferronneries doivent être **entretenu**es régulièrement par brossage afin de les débarrasser des parties non adhérentes; puis être nettoyées. On protège ensuite le métal par l'application d'une peinture adaptée. En cas de forte oxydation du métal, il peut être préalablement nécessaire de le décaper, et de traiter la rouille par application d'un produit passivant.

2/ Mettez-les en valeur

Lors de leur restauration, vos grilles doivent être mises en valeur en supprimant tous les caches intégrés afin de masquer la vue depuis l'espace public. La teinte des grilles doit être **en harmonie** avec les menuiseries ou les autres éléments de ferronnerie de la façade (à définir lors de l'autorisation de travaux). Les grilles seront de finition mate ou satinée.

Les grilles des impostes contribuent à l'identité de la façade et sont en accord avec le style des portes.

Les impostes ne doivent en aucun cas être fermées par un panneau opaque, elles pourront être vitrées, côté intérieur, si nécessaire.

3/ En cas de remplacement

- Si elles ne peuvent pas être restaurées, elles doivent être restituées, en fer pur, en fonte ou en acier et selon le modèle correspondant à l'époque de l'immeuble.

Un plan d'exécution détaillé devra être soumis pour accord à l'Architecte des Bâtiments de France et au service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse.

- Dans le cas où un modèle de remplacement est à définir, les barreaudages de protection doivent être d'un dessin sobre. Les dessins fantaisistes en cas de création sont interdits.

- Les soupiraux recevront derrière les barreaudages une tôle perforée en acier pour éviter le dépôt de débris dans les caves.

BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux visant à modifier l'aspect de la façade est soumis au dépôt d'une déclaration préalable auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour accord l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

Exemples de restaurations



Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme
1 place des Carmes à Toulouse
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr
autorisations.urbanisme@mairie-toulouse.fr



MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !